

Arrêté établissant la liste des armateurs et des navires autorisés à exercer une activité de transport de passagers dans les espaces maritimes du cœur du Parc national

N°AR – 2023 – 18

Annule et remplace l'Arrêté N°AR – 2023 – 17 du 27 avril 2023

La directrice de l'établissement public du Parc national des Calanques,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-2, L. 331-4-1, L.331-26 et R.331-68 ;

Vu le décret n° 2012-507 modifié du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques, notamment son article 15 ;

Vu la charte du Parc national des Calanques – Volume II fixant les modalités d'application de la réglementation (MARCoeur) et notamment son MARCoeur 23 ;

Vu la charte du Parc national des Calanques – Volume I fixant le caractère du Parc national ;

Vu la charte du Parc national des Calanques – Volume I fixant les objectifs de protection du patrimoine naturel culturel et paysagers (OPP), notamment les objectifs I, III, VI, VII, XI, XII et XIII ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2022 portant nomination de la directrice de l'établissement public du parc national des Calanques ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 2019-12.19 du 6 décembre 2019 modifiant la délibération n° CA 2019-03.07 du 29 mars 2019 fixant les modalités de délivrance par le directeur de l'établissement public des autorisations encadrant l'activité de transport de passagers pour la visite des Calanques ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'inscription des nouveaux armateurs ou des armateurs existants exerçant leur activité au moyen d'un nouveau navire, afin de mettre à jour la liste des armateurs autorisés à exercer une activité de transport de passagers dans les espaces maritimes du cœur de Parc national ainsi que la liste des navires utilisés à cet effet ;

ARRETE :

Article 1

Le présent arrêté fixe la liste des armateurs et des navires autorisés à exercer une activité de transport de passagers dans les espaces maritimes du cœur du Parc national.

Article 2

Les armateurs et les navires autorisés à exercer une activité de transports de passagers dans les espaces maritimes du cœur du parc pour la visite des Calanques, quel que soit le port de départ, sont les suivants :

I. – « L'Union des armateurs cassidains » n°390 299 998 R.C.S. Marseille à l'adresse 5 rue Monseigneur de Belsunce 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Œil de Verre II](#) immatriculé MA 915740 ;

II. – « SARL La Visite des Calanques » n° 394 081 756 R.C.S. Marseille à l'adresse 5 rue Jules Simon 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :
1° [Sirocco](#) immatriculé MA 923584 ;
2° [Notos II](#) immatriculé MA 914100 ;

III. – « SEP Le Napo » n° SIRET 442 382 768 00012 à l'adresse Résidence les Terres Marines bâtiment 32 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Le Napo](#) immatriculé MA 479860 ;

IV. – « 2MDB » n°431 939 586 R.C.S. Marseille à l'adresse 46 avenue des Calanques 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Regali](#) immatriculé MA 924424 ;

V. – « Gwendoline DE SOUSA » n°488 251 406 R.C.S. Marseille à l'adresse 13 rue Lamartine 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Flipper II](#) immatriculé MA 264112 ;

VI. – « Bois d'amour » n°479 854 598 R.C.S. Marseille à l'adresse 3 rue Michel Blanc 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Bois d'amour II](#) immatriculé MA 929598 ;

VII. – « STEP LES AMIS DES CALANQUES » N° SIRET n° 428 326 367 00029 34 Rue du Grand Madier 13600 La Ciotat exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Cassidain](#) immatriculé MA 915743 ;

VIII. – « STEP CARCISSIS » N° SIRET 409 071 818 00028 5 rue Jean-Baptiste Ducros 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Nounours](#) immatriculé MA 225567 ;

IX. – « Jocelyn BOYER » n°398 320 655 R.C.S. Marseille à l'adresse 17 rue Thérèse Rastit 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Œil de verre](#) immatriculé MA 862646 ;

X. – « SARL S'Agan » n°483 803 458 R.C.S. Marseille à l'adresse Avenue de la Viguerie le Solemar 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Canaille](#) immatriculé MA 932277 ;

XI. – « Le Tiki » n°490 700 937 R.C.S. Marseille à l'adresse 9 avenue du jeune Anarchasis 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Tiki](#) immatriculé MA 308145 ;

- XII. – « Le Calendal » n° 493 336 705 R.C.S. Marseille à l'adresse 20, traverse du soleil 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Calendal](#) immatriculé MA 925830 ;
- XIII. – « Rémi LEVRAUD » n°328 956 529 R.C.S. Marseille à l'adresse 7 rue Michel Arnaud 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [La Belle Blonde II](#) immatriculé MA347494
- XIV. – «SARL LES AMIS DES CALANQUES II » n° SIRET 913 428 736 R.C.S. Marseille à l'adresse 34 rue Grand Madier 13600 La Ciotat exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :
1° [Le Ciotaden](#) immatriculé MA 923118 ;
2° [Citharista](#) immatriculé MA 850598 ;
3° [Le Mistral](#) immatriculé MA 881308 ;
4° [Enola](#) immatriculé MA 930309 ;
5° [Marcie](#) immatriculé MA9 30308 ;
- XV. – « SNC BERNARD » n° 483 120 465 R.C.S. Marseille à l'adresse 5 chemin de sainte Catherine 13600 Ceyreste exerce l'activité de transport de passagers avec le navire:
1° [Aquilade](#) immatriculé MA 777501 ;
- XVI. – « ICARD Maritime » n°330 245 531 RCS Marseille à l'adresse 1 quai Marcel Pagnol 13007 Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :
1° [Revellata 1](#) immatriculé MA 271196 ;
2° [L'Aiglon III](#) immatriculé MA 893809 ;
3° [Hélios](#) immatriculé MA 930750 ;
4° [Thalassa VII](#) immatriculé AJ 734086 ;
- XVII. – « Croisières Marseille Calanques » n° 481 949 915 R.C.S. Marseille à l'adresse 1 La Canebière 13001 Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :
1° [Ilienne](#) immatriculé MA 316472 ;
2° [Green calanques](#) immatriculé MA 929507 ;
3° [Calanques express](#) immatriculé MA 928909 ;
4° [Alizé](#) immatriculé MA 928829 ;
- XVIII. – « Bleu évacion » n°499 380 020 R.C.S. Marseille à l'adresse 17 rue Audemar Tibido 13008 Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :
1° [Sunrise](#) immatriculé M A930774 ;
2° [Sunset](#) immatriculé MA 930773 ;
3° [Ti'fun](#) immatriculé MA 935836 ;
4° [Ti'cool](#) immatriculé MA 935837 ;
5° [Tip](#) immatriculé MA 933189 ;
6° [Top](#) immatriculé MA 933190 ;
7° [Grenadine](#) immatriculé MA 906019 ;
8° [Vela](#) immatriculé MA 929584 ;
- XIX. – « SARL Levant'in » n°453 387 359 R.C.S. Marseille à l'adresse 1 rue de la République 13002 Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [E Colorato](#) immatriculé MA 928551
- XX. – « Au gré du vent » n°433 921 079 R.C.S. Marseille à l'adresse 20 boulevard Louis Salvator 13006 Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Le don du vent](#) immatriculé MA 328969 ;
2° [Eleanor Mary](#) immatriculé RI 937686 ;
- XXI. – « Société Maritime Sanaryenne » n°405 109 125 R.C.S. Toulon à l'adresse Les hauts des mazets 724 avenue de la calade 83140 Six Fours-les-Plages exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Croix du Sud V](#) immatriculé TL 923491 ;

XXII. – « SARL Atlantide Trans Varoise Maritime » n°378 536 437 R.C.S. Toulon à l'adresse 608 Chemin du Grand If Hameau de Vallongue, 83150 Bandol exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :

1° [Atlantide I](#) immatriculé TL 790547 ;

XXIII. – « Méditerranée de Services Maritimes » n°434 065 728 R.C.S. Aix En Provence à l'adresse ZAC des Agglomérés l'anse Aubran 13110 Port de Bouc exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :

1° [Cisampo](#) immatriculé MA 910170 ;

XXIV. – « SARL Croisières Côte Bleue » n°419 271 531 R.C.S. Aix En Provence à l'adresse 89 chemin du rouet 13620 Carry le rouet exerce l'activité de transport de passagers avec le navire:

1° [Albatros 66](#) immatriculé MA 863335 ;

XXV. – « VOILE TRADITION MARSEILLE » N° SIRET 824 105 407 Marseille à l'adresse 17 Avenue Pasteur BAT C 13007 Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :

1° [Alliance](#) immatriculé MA 266472 ;

XXVI.- « Monsieur WALMETZ Thierry » N° SIRET 513 317 545 à l'adresse 8 Allée des Murex Les Anémones 83270 Saint Cyr sur Mer exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :

1° [O2mer](#) immatriculé TL 928866 ;

XXVII.-« Thierry Brondi » n°481 271 492 R.C.S. Toulon à l'adresse 120 Chemin Les hauts du Lançon 83190 Ollioules exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :

1° [Maireva](#) immatriculé TL 926973 ;

XXVIII. – « SARL ATVM / Société maritime varoise d'investissement » n°481 139 186 R.C.S. Toulon à l'adresse 608 Chemin du grand if hameau de Vallongue 83150 Bandol exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :

1° [Briefing 1](#) immatriculé TL 937885 ;

2° [Atlantide 3](#) immatriculé TL 935593 ;

3° [Atlantide 4](#) immatriculé TL 938535 ;

XXIX. – « Turquoise Calanques » n°751 161 217 R.C.S. Marseille à l'adresse 11 rue Rigaud 13007 Marseille exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :

1° [Loonis](#) immatriculé MA 929362 ;

2° [Reglis](#) immatriculé MA 931754 ;

XXX.- « Sanary aventure marine » n°750 831 372 à l'adresse 120 chemin Les hauts du Lançon 83190 Ollioules exerce l'activité de transport de passagers avec le navire:

1° [Altore](#) immatriculé BC 785787 ;

XXXI.- « Eden Boat » n°389 357 732 R.C.S. Marseille à l'adresse 299 rue des Platrières 13360 Roquevaire exerce l'activité de transport de passagers avec les navires :

1° [Arche de Chloé](#) immatriculé MA932882 ;

2° [Chuppa Chups I](#) immatriculé MA 935735 ;

3° [Z](#) immatriculé MA 937807 ;

XXXII. – « Balade en mer Marseille - Côte Bleue » n°751 319 799 R.C.S. Aix-en-Provence à l'adresse Calanque de Niolon 13740 Le Rove exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :

1° [Cyrnos 1](#) immatriculé MA 936337 ;

XXXIII.- « Cassimer » n°338 079 247 R.C.S. Marseille à l'adresse 24 chemin des Cuettes 13260 Cassis exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :

1° [Whallis](#) immatriculé MA 930028 ;

XXXIV – « Eco-nautisme Marseille » n°850 484 916 R.C.S. Aix-en-Provence à l'adresse 23 rue du 4 septembre 13100 Aix-en-Provence, exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :

1° [Eco-calanques](#) immatriculé MA 936212 ;

XXXV – « Dedans Dehors » n°837 732 056 R.C.S. Marseille à l'adresse 41 boulevard Longchamp 13001 Marseille, exerce l'activité de transport de passagers avec le navire :
1° [Le souffle](#) immatriculé BC 831230.

XXXVI – « Calanques bleu Mistral » n°885 234 856 R.C.S. Marseille à l'adresse 15 avenue Emile Bodin 13260 Cassis
1° [Moby Dick III](#) immatriculé MA 897092 ;
2° [Asterix III](#) immatriculé MA 915742 ;

XXXVII – « Jouvencel marine » n° 411 578 545 R.C.S. Marseille 1 quai Marcel Pagnol 13007 Marseille, exerce l'activité de transport de passages avec le navire :
1° [Vaillant](#) immatriculé MA 302481 ;

Article 3

L'activité de transport de passagers maritimes exercée par un nouvel armateur ou par un armateur existant, au moyen d'un navire pour lequel cet armateur n'était pas auparavant autorisé à exercer en cœur de parc national, est subordonnée à une autorisation du directeur, qui tient à jour la liste établie à l'article 2 conformément à l'article 15 du décret 2012-207 du 18 avril 2012.

Article 4

Le présent arrêté est pris au titre de la réglementation spéciale en vigueur dans les espaces de cœur du Parc national des Calanques et ne se substitue pas aux obligations des armateurs concernés et aux autres autorisations nécessaires à l'exercice de leur activité.

Article 5

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°AR2019-05 du 27 mai 2019 établissant la liste des armateurs et des navires exerçant une activité de transports de passagers dans les espaces maritimes du cœur du Parc national des Calanques.

Article 6

Le présent arrêté sera affiché pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc national et tenu à la disposition du public de façon permanente et gratuite. Il sera publié au recueil des actes administratifs et visible sur le site internet de l'établissement public (www.calanques-parcnational.fr)

À Marseille, le 4 mai 2023

La directrice,

Pour La Directrice,


Nicolas CHARDIN
Directeur Adjoint
Gaëlle BERTHAUD

Copie :

- Préfecture maritime de la Méditerranée
- Direction régionale des douanes de Provence
- Direction interrégionale de la mer Méditerranée, CSN
- Direction départementale des territoires et de la mer 13
- Direction départementale des territoires et de la mer 83
- Métropole Aix-Marseille Provence, Direction des ports
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Service des ports
- groupement de la gendarmerie maritime
- centre d'appui au contrôle de l'environnement marin
- Direction interrégionale des gardes côtes Méditerranée
- Unité de sécurité et de prévention du littoral de Marseille
- Syndicat des armateurs, ARMAM
- groupement des professionnels du nautisme

Le présent arrêté peut être contesté par recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également être contesté, dans le même délai devant le Tribunal administratif de Marseille territorialement compétent.